

ARRONDISSEMENT D'EPERNAY
COMMUNE DE MUTIGNY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 25 Novembre 2019
19-45

L'an 2019, le 25 Novembre à 18h30 le Conseil Municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, après convocation du 14/11/2019, sous la présidence de Madame Marie-Claude REMY, Maire.

Membres en exercice : 11 Membres présents : 9 Absents : 0 Excusés : 2

Nom des membres ayant participé au vote : C.BEGUINOT, C.DROMARD, J.GODART, X.HUSSON, C.LAPERSONNE, G.LHEUREUX, MC.REMY, JJ.RODHES, M.ZIMMERLIN

Excusé : J.BASSING, pouvoir à C.LAPERSONNE – MJ.THIBAUT, pouvoir à C.BEGUINOT

Secrétaire de séance : C.LAPERSONNE

19-45 Mise à disposition de 48 places de stationnement
sur le parking communal Route de Montflambert

Le conseil municipal autorise son Maire, à mettre à disposition exclusive, pendant une durée de 15 ans, 48 places de stationnement sur le parking communal qui sera édifié sur la parcelle de la Route de Montflambert, section C numéro 203, lieu dit Montflambert, et à compter de l'achèvement de l'ouvrage, à la société Artestate constructeur du complexe hôtelier, transféré à compter de l'obtention du certificat de conformité soit prévisionnellement le 31 Décembre 2021 au futur exploitant du complexe hôtelier qui sera situé à proximité, savoir la société Mutigny Resort Hôtel – MRH, moyennant une redevance annuelle de 2.000,00€

Le paiement interviendra chaque année par la création d'un titre de recette à recouvrer auprès de la Trésorerie Municipale.

L'attributaire sera dans l'obligation de prendre en charge pendant toute cette durée, l'entretien, le renouvellement des espaces verts, et l'entretien des espaces de stationnement concédés y compris le déneigement.

Le Conseil Municipal autorise son Maire à signer ladite convention

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Madame le Maire à signer la convention aux conditions exposés ci-dessus
- Charge Madame le Maire de mener à bien ce projet

Pour : 9+2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Fait le 25 Novembre 2019

Le Maire
Marie-Claude REMY

Transmis en Sous Préfecture le 5 12 19

Affiché en Mairie le 5 12 19

Envoyé en préfecture le 12/12/2019

Reçu en préfecture le 12/12/2019

Affiché le



ID : 051-215103656-20191125-19_45_01-DE